

PERSONNEL ENSEIGNANT.

Dans la presque totalité des écoles que j'ai l'honneur de visiter, ce sont des religieux et des religieuses qui sont chargés de l'enseignement.

Sept communautés de Frères s'occupent de l'instruction des petits garçons. Je les vois représentées ici dans cette salle, et je suis heureux de les saluer du haut de cette estrade: Frères des Ecoles Chrétiennes, Clercs de St-Viateur, Frères de Ste-Croix, Frères du Sacré-Coeur, Frères Maristes, Frères de l'Instruction Chrétienne, Frères de St-Gabriel.

Il est un mot qui m'a toujours frappé. En France, lors de la grande tourmente révolutionnaire, la Révolution elle-même a écrit dans le préambule de la Loi du 18 août 1792: "Les Frères des Ecoles Chrétiennes ont bien mérité de la Patrie." Hélas! La France les a, plus tard, méconnus et chassés. Qu'importe. L'ingratitude ne supprime pas le bienfait. Quant à nous, nous savons apprécier la capacité et le dévouement des Frères de nos différents instituts. Nous faisons nôtre la déclaration de la Révolution: "Les Frères des Ecoles ont bien mérité de la Patrie," mais nous ne la bifferons pas d'un trait de plume. Nous voulons la graver, en lettres d'or, dans les diptyques de notre histoire nationale.

Nous comptons huit communautés de femmes qui enseignent à nos enfants: Congrégation de Notre-Dame, Soeurs Grises, Soeurs de la Providence, Soeurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, Soeurs de Ste-Croix, Soeurs de Ste-Anne, Petites Soeurs Franciscaines de Marie. Ce que nous oublions trop, nous de Montréal, c'est que toutes ces communautés, à part la dernière, sont nées ou se sont développées dans la belle et religieuse cité de Maisonneuve. Ce sont des fondations essentiellement montréalaises. Ici se trouvent les maisons-mères et les novi-